



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION RÉGIONALE
LA RÉUNION - MAYOTTE

Rapport de développement durable

2023



Plaine des Sables - © Laura Guimberteau / ONF

ÉDITO

Grâce à l'engagement quotidien de ses équipes et au soutien de ses partenaires, au premier rang desquels l'État et le Département de La Réunion, l'ONF contribue à offrir aux Réunionnaises et aux Réunionnais des espaces naturels préservés, des paysages uniques, des sentiers et des aires d'accueil nombreux en forêt, et du bois pour alimenter les entreprises locales.

L'ONF participe également à la prévention et à la gestion des risques naturels, en particulier les incendies de forêts, les chutes de blocs et éboulements en montagne, ainsi que l'érosion littorale.

L'année 2023 a été marquée par la signature de la convention cadre 2023-2027 entre l'ONF et le Département de La Réunion. Cette convention établit la stratégie partagée de gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques réunionnaises, et définit les modalités de financement des interventions de l'ONF. Propriétaire de 90% des forêts publiques de l'île, la Collectivité agit de concert avec l'ONF, depuis plusieurs décennies, pour une gestion exemplaire de notre patrimoine forestier. En 2023, le Département a financé le programme d'entretien des sites d'accueil, des sentiers et des routes forestières à hauteur de 4 M€.

Côté État, le financement des missions d'intérêt général confiées à l'ONF (contrôle des défrichements, prévention des incendies, actions en faveur de la biodiversité, etc.) a atteint près de 2,2 M€. Les recettes issues des produits du domaine (ventes de bois, concessions, licences de chasse, etc.) représentent, quant à elles, près de 1,4 M€.

La prise de conscience des élus et du grand public concernant l'impact du changement climatique sur la santé et l'avenir de nos forêts se renforce d'année en année. Les projections climatiques pour La Réunion annoncent des saisons sèches plus longues et plus marquées, une arrivée des pluies plus tardive, et une augmentation du risque de cyclones très intenses : la forêt réunionnaise sera confrontée à un risque accru d'incendies et de perturbations majeures, et certaines espèces végétales pourraient rencontrer des difficultés à s'adapter à ce nouveau climat. Certains milieux littoraux pourraient également, à moyen terme, être menacés par l'augmentation du niveau des océans et l'intensité des houles cycloniques. Dans ce contexte, les missions de notre Etablissement s'avèrent plus que jamais essentielles, pour caractériser les risques, prévenir autant que possible, et restaurer lorsque c'est nécessaire.

Pour répondre à l'enjeu de l'adaptation des forêts au changement climatique, des moyens importants sont alloués à l'ONF par l'État au travers du plan France 2030 : dans ce cadre, l'ONF va renouveler des peuplements à objectif de production de bois d'œuvre, en introduisant désormais plusieurs essences, afin d'améliorer la résilience de ces forêts. Le Département soutient également des opérations de reconstitution de peuplements de tamarin dépérissant.

À Mayotte, l'ONF a mené en 2023 un travail intense, en partenariat étroit avec le Département, pour mettre en place le groupement d'intérêt public (GIP) gestionnaire de la Réserve naturelle nationale des forêts de Mayotte, créée en 2021. Sur ce territoire, la pression subie par la forêt du fait des défrichements et des occupations illégales est telle que l'action des forestiers est concentrée sur la surveillance, la protection, ainsi que sur le reboisement des terrains dégradés. Là aussi, compte tenu du rôle majeur que joue la forêt pour la préservation de la ressource en eau, l'action des forestiers est essentielle. L'île a souffert d'un contexte social difficile l'année dernière, avec notamment une longue crise de l'eau qui a impacté le quotidien des habitants. L'agence ONF de Mayotte s'est organisée pour pouvoir assurer une continuité de service pendant toute cette période.

Notons également en 2023, la mise en œuvre de la charte signalétique départementale de La Réunion, qui sert désormais de référence aux trois institutions partenaires : ONF, Conseil départemental et Parc National. Cette charte permet de disposer d'une signalétique homogène pour de nombreux usages : signalétique routière, d'accueil, de randonnée, de sécurité, de réglementation, DFCI, d'interprétation et de « financement européen ». Un livret de présentation a été élaboré par le Service développement et aménagement du territoire (SDAT) et l'atelier bois.

Dans le cadre de la Mission d'intérêt général « biodiversité », en 2023, ce sont 26 sites qui ont bénéficié d'inventaires naturalistes afin de mieux connaître la biodiversité abritée dans les différents milieux naturels gérés par l'ONF.

Je vous invite à présent à découvrir notre rapport de développement durable annuel. Il n'a pas pour ambition de présenter de manière exhaustive la totalité de l'activité 2023, mais de mettre en valeur quelques réalisations emblématiques des différents services de l'ONF à La Réunion et à Mayotte. Je remercie chaleureusement les collègues de La Réunion et de Mayotte pour la qualité de leur travail et pour leur engagement. À l'ONF, nous sommes avant tout des femmes et des hommes passionnés, au service des forêts !



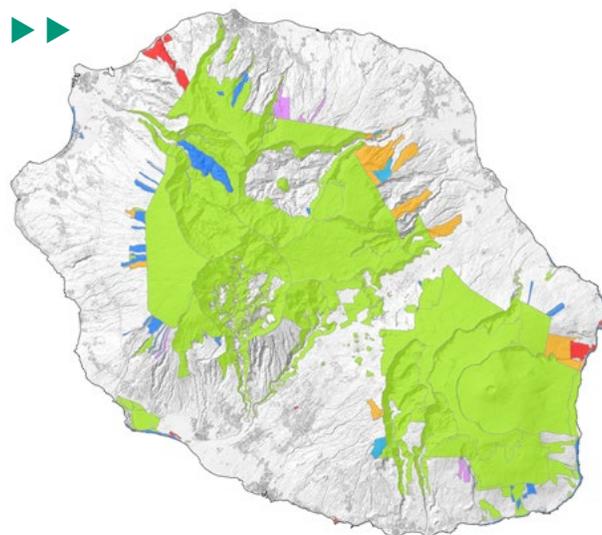
Benoît LOUSSIER
Directeur régional de l'ONF La Réunion – Mayotte

LES SURFACES DE LA FORÊT

LA RÉUNION ►►►►►►►►►►

Surface totale : 101 471 ha

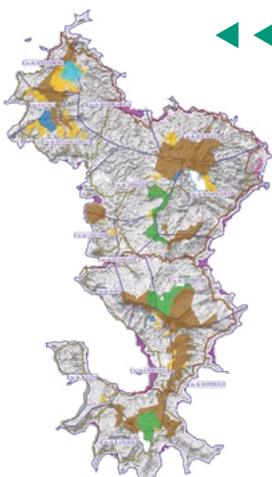
- **FORÊTS DOMANIALES**
3 246 ha • 3,5 % du domaine forestier
- **FORÊTS DÉPARTEMENTO-DOMANIALES**
92 008 ha • 90 % du domaine forestier
- **FORÊTS DÉPARTEMENTALES**
3 693 ha • 3,5 % du domaine forestier
- **FORÊTS RÉGIONALES**
791 ha • 1 % du domaine forestier
- **FORÊTS COMMUNALES**
532 ha • 0,5 % du domaine forestier
- **FORÊTS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**
1 431 ha • 1,5 % du domaine forestier



◀◀◀◀ MAYOTTE

Surface totale : 7 063 ha

- **DOMAINE PROTÉGÉ DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL**
2 765 ha
- RNN* DES FORÊTS DE MAYOTTE (*Réserve nationale naturelle)**
2 806 ha
- FORÊTS PUBLIQUES AMÉNAGÉES**
 - Forêts domaniales : 1 124 ha
 - Forêts départementales : 4 399 ha
- NOUVELLES PARCELLES RATTACHÉES AU RÉGIME FORESTIER**
 - Forêts départementales : 1 019 ha
 - Forêts domaniales : 216 ha
 - Forêts d'établissements publics : 318 ha



À PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ONF

Premier gestionnaire d'espaces naturels en France, l'ONF rassemble près de **9000 professionnels** œuvrant au service de la gestion de **11 millions d'hectares** de forêts publiques, en Métropole et en Outre-mer. Au quotidien, les forestiers veillent à l'entretien, au développement et au renouvellement de ces espaces. Leur gestion permet de concilier trois objectifs indissociables : **répondre aux besoins des hommes grâce à la production et à la récolte de bois, préserver l'environnement et accueillir le public.**

L'ONF réalise également des missions de service public pour le compte de l'État dans les domaines de la prévention et de la gestion des risques naturels : protection du littoral, restauration des terrains de montagne, défense des forêts contre les incendies. Des prestations et des services « sur-mesure », dédiés à la valorisation des espaces naturels, sont, par ailleurs, proposés aux collectivités et aux entreprises.



© Laura Guimberteau / ONF

À PROPOS DE L'ONF RÉUNION

L'ONF occupe à La Réunion une position privilégiée par **l'importance du domaine géré** (40 % de la superficie totale de l'île), par **l'étendue de ses missions**, par **la variété des milieux naturels** (des forêts humides des hauts au volcan minéral) et par **sa forte implication comme acteur du développement local**. Il représente le gestionnaire majoritaire des sites intégrés dans la zone de cœur du nouveau Parc national de La Réunion.

L'ONF y conduit la politique forestière voulue par le Conseil départemental sur ses propriétés, sous la forme d'**une gestion multifonctionnelle visant à répondre, de manière intégrée aux besoins** :

- **écologiques** : lutte contre les espèces exotiques envahissantes, restauration des écosystèmes naturels, prévention des incendies ;
- **économiques** : gestion de forêts de production, exploitation de bois, approvisionnement de la filière bois ;
- **sociaux** : la forêt est un gisement d'emplois au travers notamment de programmes d'insertion, dans une île qui se caractérise par une population très jeune (32 % de moins de 20 ans) et par un taux de chômage élevé (23 %) ;
- **d'accueil du public** : entretien de près de 1 000 km de sentiers de randonnée ainsi que d'aires d'accueil, étude de schéma de valorisation écotouristique des différents massifs ;
- **de prestations de services au bénéfice des collectivités** (paysage, infrastructures routières, équipement d'accueil).

Le **Conseil départemental de La Réunion** est le principal partenaire de l'ONF sur l'île : 90 % du domaine géré relève du statut départemental-domanial ou départemental. Par les financements propres qu'il apporte, il est le premier donneur d'ordre de l'ONF. À ses côtés, l'ONF poursuit localement son rôle d'acteur social en pérennisant l'activité d'insertion.



Les travaux réalisés sont cofinancés par le **Fonds européen agricole pour le développement rural – FEADER** – et le **Fonds social européen – FSE** – avec le soutien financier du Département et de l'État.



Bois puant - *Foetidia mauritiana*
© Julien Triolo / ONF

Données économiques 2023 de La Réunion

(en milliers d'euros)

Produits du domaine	1 398
Activités travaux et services	9 156
Produits activités annexes	137
Chiffre d'affaires	10 691
Variations de stocks	6
Production immobilisée	424
PRODUCTION	11 121
CHARGES EXTERNES (sous-traitance)	4 382
VALEUR AJOUTÉE	6 739
Subventions	1 936
Charges de personnel	- 13 087
Impôts	- 1 192



UNE CONVENTION PLURIANNUELLE QUI RENFORCE LE PARTENARIAT DÉPARTEMENT/ONF

Le 7 juin 2023, le Département de La Réunion et l'Office national des forêts ont signé une nouvelle convention de partenariat pour la période 2023-2027. Cette signature, réalisée en présence de Jérôme Filippini, préfet de La Réunion, Cyrille Melchior, président du Département, et Sylvain Léonard, directeur régional de l'ONF, marque une étape importante dans la gestion durable des forêts publiques de l'île.

Depuis près de 70 ans, le Département et l'ONF travaillent main dans la main, conformément à la loi du 19 mars 1946. Cette collaboration couvre la gestion de 101 701 hectares de forêts, soit près de 40 % du territoire réunionnais, et a permis l'inscription des « pitons, cirques et remparts » au Patrimoine mondial de l'humanité. Jérôme Filippini a salué cet engagement, soulignant l'importance de l'ONF comme partenaire clé pour la préservation de la biodiversité exceptionnelle de La Réunion.

La nouvelle convention renforce cette dynamique partenariale en se concentrant sur plusieurs axes stratégiques. La conservation du patrimoine naturel reste une priorité, avec des actions spécifiques pour lutter contre les espèces invasives et protéger les milieux naturels contre les incendies. La valorisation des fonctions sociales des forêts est également au cœur du partenariat, à travers le développement des infrastructures d'accueil et des itinéraires de découverte pour les activités pédestres, cyclistes et équestres.

Par ailleurs, le soutien à la production forestière est un autre volet essentiel de la convention. Le Département souhaite relancer l'exploitation du cryptomérida et du tamarin, contribuant ainsi à l'artisanat local et à la filière bois réunionnaise. Ce projet est renforcé par l'initiative Giroflee, lauréate du Plan innovation Outre-mer, visant une gestion innovante des ressources forestières pour une énergie durable.

Cette convention 2023-2027 incarne ainsi une continuité et une évolution, avec une extension du périmètre d'action incluant désormais les forêts départementales et domaniales. L'ONF a rappelé que cette collaboration renouvelée assure non seulement la pérennité des actions entreprises depuis 1946 mais aussi une adaptation aux défis actuels et futurs, grâce à une participation renforcée du Département et de l'État dans le financement des activités.



1. ACCUEILLIR LE PUBLIC

UNE CHARTE SIGNALÉTIQUE CONCERTÉE DU DOMAINE FORESTIER À LA RÉUNION

Panneaux d'information sur les aires d'accueil, balises directionnelles, ou encore plaques de risque, ces éléments sont essentiels en forêt pour se repérer, s'informer, ou être alerté(e). Tous ces supports sont aujourd'hui reconnaissables dès le premier coup d'œil.

Cette démarche découle d'une réflexion commune entre l'Office national des forêts, le Département et le Parc National, menée de 2009 à 2012, et a permis d'élaborer une charte signalétique du domaine géré par l'ONF, déployée sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Au cours des dix dernières années, les co-financements du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Département de La Réunion ont permis à l'ONF de réaliser et de poser un grand nombre de mobiliers, soit 80 % du parc prévu. Dans les années à venir, le déploiement concernera essentiellement les panneaux de départ de randonnée et d'information forestière.



© Mélissa Allanic / ONF

UNE CHARTE SIGNALÉTIQUE COMMUNE ET COHÉRENTE.

Cette charte se devait d'être identitaire, spécifique, et cohérente, tout en s'intégrant dans son milieu. Les mobiliers ont une forme sobre et un style épuré, pour une bonne intégration paysagère. C'est pourquoi les matériaux utilisés sont durables et naturels, les couleurs sobres, et le graphisme inspiré du caractère du territoire, comme la feuille de Fanjan symbolisant la biodiversité.

Les logos des acteurs sont présents de manière raisonnable, rappelant le rôle de chacun dans la gestion et la préservation de ce patrimoine naturel remarquable.

Cette initiative représente un pas important dans la valorisation et la préservation du domaine forestier à La Réunion, offrant aux visiteurs une expérience immersive et sécurisée au cœur de cette nature exceptionnelle.

2. PROTÉGER LA NATURE

BILAN DES INVENTAIRES NATURALISTES DE L'ONF RÉUNION DANS LE CADRE DU PROGRAMME MIG BIO (MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL BIODIVERSITÉ) EN 2023

UNE DÉMARCHE AMBITIEUSE POUR LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ

L'ONF Réunion a poursuivi en 2023 ses efforts de mise en place d'un réseau naturaliste dans le cadre de la fiche action n° 23-9025-010 intitulée « Mise en place d'un réseau naturaliste (Réunion -Mayotte) ». Ce programme s'inscrit dans le cadre de la Mission d'intérêt général biodiversité (MIG) et vise à mieux connaître et protéger la biodiversité des milieux naturels gérés par l'ONF. Les inventaires réalisés contribuent significativement à l'amélioration des connaissances à l'échelle de l'île grâce à leur transfert au Système d'Information sur la nature et les paysages (SINP).



© Julien Triolo / ONF

NOUVEAUX PARTENARIATS ET DIVERSIFICATION DES GROUPES TAXONOMIQUES

En 2023, de nouveaux partenariats ont été établis avec des associations et des naturalistes amateurs, permettant d'élargir les groupes taxonomiques étudiés. Ainsi, des inventaires de reptiles, arachnides et mollusques ont été réalisés dans 20 nouveaux secteurs. En formant ses agents et en collaborant avec des experts, l'ONF a favorisé le développement d'un véritable réseau naturaliste à La Réunion, renforçant ainsi le partage des connaissances et la gestion efficace des espaces naturels.

INVENTAIRES DANS DES ZONES CLÉS

Plusieurs inventaires de la faune et de la flore ont été organisés en 2023 dans des zones à forts enjeux de conservation telles que les Réserves biologiques, les Zones de lutte et de contrôle intensif contre les espèces invasives. Parmi les 26 sites étudiés, 54% se trouvent dans le cœur du Parc National de La Réunion et 23% dans des Réserves biologiques.

RÉSULTATS DES INVENTAIRES DE FLORE ET DE FAUNE

Les inventaires de flore ont révélé 97 espèces végétales, dont 69 espèces indigènes rares et menacées, avec 47 espèces protégées par décret ministériel. Parmi celles-ci, 26 sont strictement endémiques de La Réunion. De plus, 28 espèces exotiques ont été répertoriées.

Pour les reptiles, un protocole d'enquête déployé sur l'application Field Maps a permis d'identifier 190 reptiles appartenant à 8 espèces, dont 2 endémiques : *Phelsuma borbonica* et *Phelsuma inexpectata*. Ces efforts ont contribué à combler les lacunes de connaissances sur la répartition des reptiles à La Réunion.

Le bilan des inventaires naturalistes de 2023 témoigne de l'engagement de l'ONF Réunion dans la préservation de la biodiversité locale. Ces actions permettent non seulement de mieux comprendre les écosystèmes réunionnais, mais aussi de renforcer les stratégies de gestion pour la conservation des espèces et des habitats naturels de l'île.

© Julien Triolo / ONF



Persicaria poiretii au Cirque de Mafate - © Bastien Michelon / ONF

LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

DES OPÉRATIONS MENÉES DANS LE CIRQUE DE MAFATE

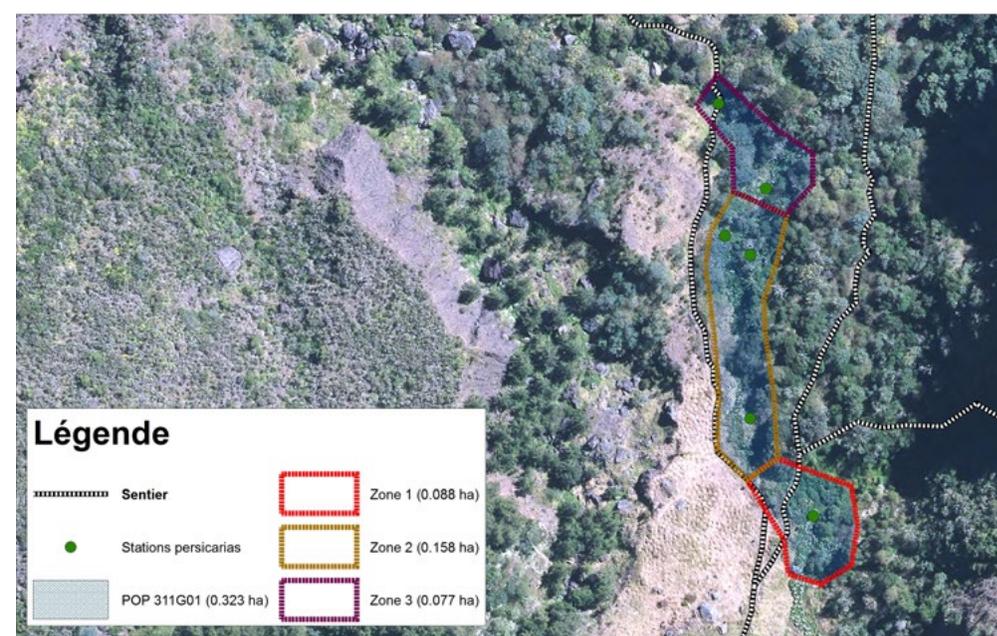
Le *Persicaria poiretii*, une plante herbacée de la famille des Polygonaceae, est une espèce végétale en danger critique d'extinction, inscrite au Plan national d'action (PNA) en faveur de la flore menacée de La Réunion. Il s'agit d'une herbe dressée pouvant atteindre 50 cm de hauteur.

Cette plante rare se trouve exclusivement à Marla, près du lieu-dit « Maison Laclos » sur le cours d'eau de la « Ravine Kelval ». En 2023, des actions de sauvegarde ont été entreprises pour protéger cette espèce, avec la participation du Conservatoire botanique national des Mascareignes (CBNM).

HABITAT ET MENACES

Endémique aux zones humides de moyenne et haute altitude, *Persicaria poiretii* est actuellement limitée à une seule localisation, ce qui la rend **particulièrement vulnérable aux invasions par des espèces exotiques**. Les actions de sauvegarde se concentrent donc sur la lutte contre ces espèces envahissantes qui menacent son habitat restreint.

En 2023, plusieurs travaux ont été programmés pour favoriser la préservation de *Persicaria poiretii*. L'ONF, en collaboration avec le CBNM, a organisé une sortie de terrain à Mafate pour suivre les zones de présence de cette espèce et planifier des actions de lutte pour 2024.



© Bastien Michelon / ONF

La sauvegarde de *Persicaria poiretii* est essentielle pour la préservation de la biodiversité unique de La Réunion.

3. PRODUIRE DU BOIS

ZOOM SUR L'ATELIER BOIS

En 2023, l'atelier bois de l'ONF a réalisé un projet remarquable pour la ville de Saint-Denis visant à dynamiser le square de Lacaussade **en créant un jardin thérapeutique et sensoriel**, destiné principalement aux personnes âgées et aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Le jardin thérapeutique comprend :

- Un accès PMR (Personnes à mobilité réduite) pour assurer l'accessibilité à toutes et tous.
- Un kiosque adapté, fabriqué sur mesure par les ouvriers de l'atelier bois.
- Des jardinières hautes remplies de plantes aromatiques, permettant une interaction enrichissante avec la nature.



Travaux de l'atelier bois pour la ville de Saint-Denis
© Marianne de Brito / ONF

RÉALISATION TECHNIQUE ET FINANCEMENT

Tous les éléments du jardin ont été soigneusement façonnés à l'atelier bois de l'ONF. Les abris ont été conçus pour optimiser la protection contre le soleil et les intempéries, tenant compte du climat spécifique de La Réunion. Ce projet montre l'engagement de l'ONF à valoriser les espaces publics et à répondre aux besoins de la communauté.

Le coût total du chantier s'élève à 16 116,60 € TTC, financé par le budget participatif de la ville de Saint-Denis. Ce budget permet chaque année aux habitants de proposer et de voter pour des projets qui améliorent leur cadre de vie.

BILAN DE LA PRODUCTION DE BOIS EN 2023

En 2023, l'ONF Réunion a récolté un total de **7 326 m³** de bois, dont 80 % réalisés par quatre entreprises de travaux forestiers (ETF) et 20 % par les bûcherons de l'ONF. Ces volumes comprennent 6 896 m³ de Cryptoméria et 415 m³ de Tamarin. L'essentiel de ces volumes est destiné à l'artisanat local. **Le chiffre d'affaires total généré par ces volumes façonnés s'élève à 431 000 €.** Par ailleurs, **les volumes de bois sur pied (BSP) représentent 1 178 m³**, toutes essences confondues, dont 516 m³ de Tamarin. Au total, les ventes de bois façonné et de bois sur pied ont atteint 8 504 m³, générant **un chiffre d'affaires global de 443 000 €.**

ZOOM SUR LA ROUTE FORESTIÈRE DE LYGDAMIS

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le massif forestier de Lygdamis, composé de trois parcelles de Cryptomérias du Japon plantées dans les années 1970, a été laissé au repos pour permettre son développement. En 2018, l'ONF a initié **la création de la route forestière de Lygdamis pour accéder à la ressource en bois et accueillir le public.**

LE CHANTIER EN CHIFFRES

La construction de la route forestière de Lygdamis a été un projet de grande envergure, réparti sur quatre années de travaux intensifs. **Le coût total de l'opération s'élève à 1 480 000 € cofinancés par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) avec le soutien de l'État.** La route forestière elle-même s'étend sur 2000 mètres, tandis que la piste forestière adjacente couvre 4100 mètres. Le chantier permet de desservir 31 hectares de forêt, dont 25 hectares de Cryptomérias.

RÉALISATIONS TECHNIQUES

Les travaux de construction ont inclus plusieurs étapes et réalisations techniques. Le terrassement de la route a préparé le terrain pour la construction. Le bétonnage de la route a assuré la durabilité et la stabilité de la voie. L'utilisation de dumpers a facilité le transport des matériaux lourds nécessaires pour la construction. Des aires de retournement ont été créées pour améliorer la logistique et l'accès, permettant aux véhicules de manœuvrer facilement.

4. PRÉVENIR LES RISQUES

ÉTUDES ET CHANTIERS CLÉS EN 2023

MISSION NATIONALE DE RESTAURATION DES TERRAINS DE MONTAGNE (RTM)

En raison de sa topographie, de son contexte géologique et climatique, La Réunion se retrouve de plus en plus souvent confrontée à des événements hydro-climatiques extrêmes. Afin de mieux les prévenir mais également, mieux les prendre en compte dans les documents d'urbanisme et autres études réglementaires, une mission d'une semaine du service Restauration des terrains de montagne (RTM) national a été initiée en avril 2023. Elle s'inscrit dans le cadre de la Mission d'intérêt général risques naturels de La Réunion, à la demande de la DEAL.

Objectif : venir apporter un appui technique du RTM aux services de l'État sur divers dossiers en lien avec la thématique de l'hydraulique torrentielle et le transport des matériaux par les cours d'eaux.

Au cours de cette mission, plusieurs acteurs ont été rencontrés (intercommunalité, services de l'État, fournisseur d'énergie...). Ces diverses rencontres ont permis de partager les connaissances actuelles présentes sur le département de La Réunion en matière d'hydraulique torrentielle mais également de faire émerger les besoins à plus ou moins courte échéance.

À la suite de cette mission, un cahier des charges a été dressé afin d'orienter les prochaines études à mettre en œuvre.

SENSIBILISER LES RÉUNIONNAIS(ES) SUR LES RISQUES EN MONTAGNE

La Réunion est un spot prisé pour les passionnés de sports de nature en tout genre. Dans le but de **mieux préparer les randonneurs aux risques qu'ils sont amenés à rencontrer**, l'ONF Réunion, en partenariat avec le PGHM et la DRAJES (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), a organisé deux journées de sensibilisation sur les risques en montagne en 2023.

La première édition de cette campagne s'est tenue à la sortie du parking du Col des Bœufs, au niveau de l'entrée dans le cirque de Mafate en mai 2023. Une seconde édition a ensuite eu lieu en octobre au niveau du belvédère du Pas de Bellecombe. Les lieux de ces campagnes de sensibilisation n'ont pas été choisis au hasard. Il s'agit en effet du départ de deux des quatre itinéraires les plus fréquentés de l'île avec respectivement 316 871 et 184 979 passages de piétons enregistrés par les éco-compteurs de l'ONF.

LA CITERNE DU HAUT-TÉVELAVE : UN OUVRAGE AMBITIEUX POUR LA PROTECTION DES MASSIFS FORESTIERS DE LA RÉUNION

UN EMPLACEMENT STRATÉGIQUE

Située entre le massif des Hauts-sous-le-vent et les Makes, **la citerne du Haut-Tévelave revêt une importance capitale dans la protection du territoire.** Son emplacement, déterminé après une réflexion collective avec les acteurs institutionnels, est stratégique. En effet, lors de l'important incendie du Maïdo en 2020, les Makes ont constitué la limite du feu, justifiant ainsi la nécessité de renforcer les capacités de lutte contre les incendies dans cette zone. De plus, cette région présente un fort enjeu environnemental, abritant de nombreuses essences endémiques à protéger.

La citerne du Haut-Tévelave se distingue par **ses caractéristiques techniques remarquables.** Avec ses 2 mètres de hauteur et ses 18 mètres de diamètre, elle affiche une capacité impressionnante de 510 m³, faisant d'elle la plus grande citerne DFCI de La Réunion. Un système d'impluvium, composé d'une tôle orientée vers le centre de la citerne avec une pente de 2%, permet le remplissage de la citerne par la récupération des eaux de pluie. Un renforcement spécifique a également été aménagé pour faciliter la récupération de l'eau par les hélicoptères bombardiers d'eau, comme le Dash 8, en cas de faible quantité d'eau disponible.

La citerne du Haut-Tévelave représente une avancée cruciale dans la protection du massif forestiers du Tévelave. En renforçant les capacités de lutte contre les incendies dans une région à fort enjeu environnemental, cet ouvrage ambitieux témoigne de l'engagement des autorités locales dans la préservation de la biodiversité et la sécurité des habitants face aux risques naturels.

RÉHABILITATION D'UNE PARCELLE DE 20 HA SITUÉE EN BORDURE DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE

Une importante opération de réhabilitation d'une parcelle domaniale située dans le massif forestier de Majimbini a été réalisée en juin 2023. Une cinquantaine d'agents de différents services ont été mobilisés pendant 3 jours pour cette opération de destruction de cultures illégales sur plus de 20 ha, sécurisée par les forces de gendarmerie.

Dans le contexte de Mayotte où les pressions de déboisement sont très fortes malgré les efforts de surveillance, ce type d'opération interservices est effectuée environ une fois par mois dans le cadre d'une convention ONF-Préfecture-Département-CDL.

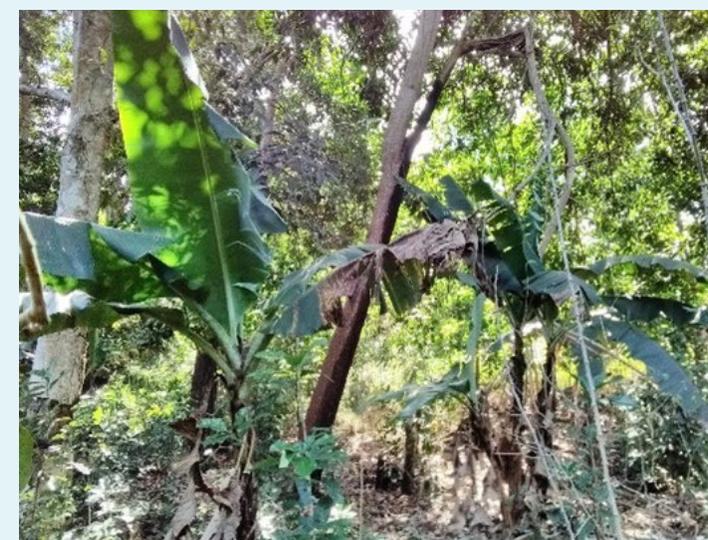
Près de la moitié (9 ha) de la surface réhabilitée sera reboisée au premier trimestre 2025, grâce au fonds de dotation ONF-Agir pour la forêt, et au soutien de Total Énergies qui finance ce projet de 300 k€. La plantation permettra une réappropriation foncière des espaces occupés de manière illicite. En quelques années, cela permettra de constituer un couvert forestier et, par conséquent, de restaurer les services écosystémiques rendus par la forêt. Le projet permettra, pendant la durée du chantier, une surveillance accrue du secteur, qui est une zone tampon de la RNN des forêts de Mayotte.



Vue aérienne de la forêt domaniale de Maévarano

AMÉNAGEMENT AGROFORESTIER DE LA NOUVELLE FORÊT DOMANIALE DE MAÉVARANO (PLAN DE GESTION)

Dans le cadre du projet d'aménagement de parcelles domaniales sur les communes d'Acoua et de M'tsangamouji, l'ONF a rédigé un plan de gestion couvrant la période 2024 à 2033. La zone d'aménagement bénéficie du régime forestier depuis novembre 2020. Elle s'étend sur 150 hectares et présente des occupations agricoles traditionnelles. Au cours de la phase de diagnostic, 56 parcelles agroforestières et une centaine d'occupants y ont été recensés.



L'aménagement de la forêt de Maévarano vise à réduire la pression foncière et à cadrer l'agroforesterie en régularisant les occupations agricoles par le biais de conventions d'occupation temporaire associées à un cahier des charges environnementale. Pour l'aménagement, les objectifs de préservation des ressources en eau et de maintien des sols sont prioritaires.

Aperçu d'une agroforêt à Maévarano

REBOISEMENT DES TÊTES DE BASSINS VERSANTS EN FORÊTS DOMANIALES

Ce projet qui contribue à la préservation des ressources en eau prévoit le reboisement de plus de 50 ha sur trois ans en forêts domaniales pour un montant total de 1,8 M€, financé à coût complet par l'Europe, l'État et le Conseil départemental dans le cadre du plan de relance.

Les surfaces prévues ont été reboisées en 2022 (10 ha) et 2023 (23 ha) et 17 ha supplémentaires seront plantés en 2024. Les travaux forestiers sont sous-traités à des entreprises locales. Une dizaine d'essences indigènes, adaptées aux différentes conditions du milieu, sont plantées en mélange à une densité de 2000 plants/ha. Les dégagements sont réalisés pendant 5 ans.

Production de plants chez le pépiniériste



Ouverture des potets et mise en terre des plants



MISE EN PLACE D'UNE BANQUE DE GRAINES À MAYOTTE

En 2023, l'ONF a réalisé une étude de faisabilité pour la création d'une banque de graines indigènes en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la filière à Mayotte.

Une fois les financements fléchés et le porteur de projet retenu, la banque de graines pourra être mise en place. Elle assurera d'une part, la collecte des semences indigènes en respectant une traçabilité jusqu'à la plantation, et d'autre part, sécurisera l'accès à la semence des espèces forestières indigènes par les pépiniéristes. L'objectif est de garantir les potentialités de projets de reboisement dont la demande est en forte augmentation à Mayotte.

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Les équipes qui composent les forces vives de l'ONF à La Réunion ont acquis au fil des ans un savoir-faire et une connaissance uniques qu'il convient de préserver. Connaissance des milieux, des pratiques sylvicoles et d'aménagement, construction en milieu forestier... Autant de valeur ajoutée, tant humaine que technique, à protéger et à maintenir au gré des transitions entre générations. Pour autant, les métiers de terrain s'exercent souvent dans des conditions peu favorables : aléas du climat, progression en milieu accidenté, travaux physiques, pénibilité...

C'est dans ce contexte que la transition intergénérationnelle a été intégrée au plan stratégique pluriannuel et se décline notamment dans les domaines suivants :

- Accompagnement des fins de carrière pour les métiers pénibles par un dispositif de cessation progressif d'activité (CPA). Ces passages en travail à temps partiel dégressif ont concerné 15 ouvriers forestiers en 2023,
- Recours à l'apprentissage et à l'encadrement des équipes d'emplois aidés par des ouvriers expérimentés, aptes à transmettre leurs savoirs et leurs valeurs au service des forêts de la Réunion,
- Favoriser les situations de partage de connaissances via des journées techniques ou des chantiers spécifiques au savoir-faire ONF.

À noter par ailleurs, dans le courant de l'année 2023, un renouvellement conséquent du comité de direction, garant d'un apport de visions et pratiques nouvelles, en cohérence avec la stratégie de l'établissement.

LES EFFECTIFS

En 2023, les effectifs de la direction régionale comptent 210 postes budgétaires, dont 50 contrats de droit public, représentant une légère diminution de la communauté de travail des effectifs d'ouvriers forestiers et de fonctionnaires, avec une proportion légèrement en hausse de salariés de droit privé dans la structure d'emplois sur des fonctions techniques.

À cet effectif, s'ajoutent 6 apprentis et 15 volontaires du service civique (VSC) au 31 décembre 2023, en légère hausse par rapport à l'année précédente. Cela est la résultante de l'engagement accru de l'établissement dans la formation d'alternants.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'effort reste soutenu sur l'acquisition et le maintien des compétences dans des domaines liés à l'activité : journées techniques, gestion forestière, écologie des milieux, formations aux marchés publics, aux outils de gestion...

La thématique de la santé, sécurité et prévention des risques psychosociaux n'est pas en reste avec le renforcement des formations dédiées aux équipes de terrain et une coordination accrue des acteurs œuvrant sur cette thématique.

L'acquisition des compétences et le maintien des acquis sont aussi soutenus par l'usage des technologies de l'information : formations à distance en visioconférence, déploiement d'outils mobiles à l'ensemble des équipes...

L'ENCADREMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)

En 2023, l'ONF poursuit comme chaque année le partenariat engagé avec le Conseil départemental pour encadrer les bénéficiaires sur des chantiers d'insertion pour la valorisation des forêts publiques.

Cette action est financée par la Communauté européenne au moyen du Fonds social européen (FSE) et le Conseil départemental. Cette action permet d'accroître et de compléter l'offre de travaux d'accueil du public, de participer aux actions de lutte contre les espèces envahissantes et de valoriser la ressource du bois de goyavier sur essentiellement l'ensemble des forêts départementales-domaniales.

L'année 2023 s'est inscrite dans la continuité des années précédentes avec le déploiement de la **stratégie de communication nationale** pour la période 2021-2025, déclinée en **4 grands axes** :

- Organiser les débats et susciter l'adhésion d'acteurs d'influence et de leaders d'opinion
- Former les jeunes générations aux enjeux de la forêt
- Amplifier les dispositifs d'information en forêt
- Développer une communication interne utile, efficace et mobilisatrice.

C'est donc à travers cette feuille de route que se dessinent **nos principaux axes de communication à l'échelle locale** :

- Adapter notre gestion forestière au changement climatique
- Amplifier nos actions de communication avec les partenaires
- Maintenir un lien étroit avec les médias
- Favoriser l'accès à l'information, notamment sur la filière bois
- Valoriser les services environnementaux
- Renforcer la communication interne
- Communiquer sur l'adaptation de notre gestion forestière

Par le biais de séquences variées, menées avec la participation habituelle et efficace de tous les personnels ressources, l'ONF Réunion continue à porter de nombreuses informations auprès du grand public, des partenaires et des collègues en interne. En 2023, notre institution a marqué de façon continue sa présence à travers les médias, notamment grâce à un travail collaboratif et constructif entre le service communication et les personnels de terrain. Cet indispensable relationnel tissé avec les médias a également permis que nos actions soient « vues, entendues et lues » et nous les en remercions.



Fête de la Nature
© Laura Guimberteau / ONF

Quelques chiffres pour illustrer la large diffusion de nos messages et le retour de nos relations presse en 2023 :

- | | | |
|----------------------|--------------------------|----------------------------|
| → 24 médiatisations | → 53 interventions TV | → 157 articles sur le web |
| → 87 articles papier | → 11 interventions radio | → 30 brèves sur Intraforêt |

ZOOM SUR LA COMMUNICATION INTERNE

2023 a été l'occasion de continuer à mettre en lumière le travail de l'ONF Réunion à travers des outils de communication internes tels qu'intraforêt, chorofil, le journal interne « Info La Réunion » mais aussi via des supports nationaux comme le « Good Morning ». L'ONF était également présent dans certains supports édités par les partenaires : le magazine « Rendez-vous Citoyen du Département », le film de prévention de la PIROI sur les risques naturels...

Nos actions de Mécénat (Guigoz, Gattefossé) se sont concrétisées par de belles plantations réalisées avec des enfants.



Semaine européenne du développement durable
© Laura Guimberteau / ONF

Le métier de forestier et les missions de l'ONF ont été mis en valeur grâce à la participation de collègues : « La Minute verte » sur RTL radio, des capsules vidéo « L'ONF & le Grand Raid », les directs sur les Matinales de Réunion la 1^{ère} radio et 6/8 ansam d'Antenne Réunion...

QUELQUES CHIFFRES DE L'AGENCE DE MAYOTTE

- 5 parutions dans la presse locale,
- 1 reportage dans l'émission Outremer le Mag, diffusée sur France 3 et la 1^{ère}
- de nombreuses interventions en milieu scolaire. En tout ce sont 350 jeunes Mahorais qui ont été sensibilisés à l'importance de la préservation des milieux forestiers

**UT MAFATE/CÔTE
SOUS LE VENT**

**&
UP MAFATE/CÔTE
SOUS LE VENT**

18 route Hubert Delisle
97423 Le Guillaume
Tél. : 02 62 54 84 83

**DIRECTION RÉGIONALE
(siège)**

Boulevard de La Providence
CS 71072
97404 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 90 48 00

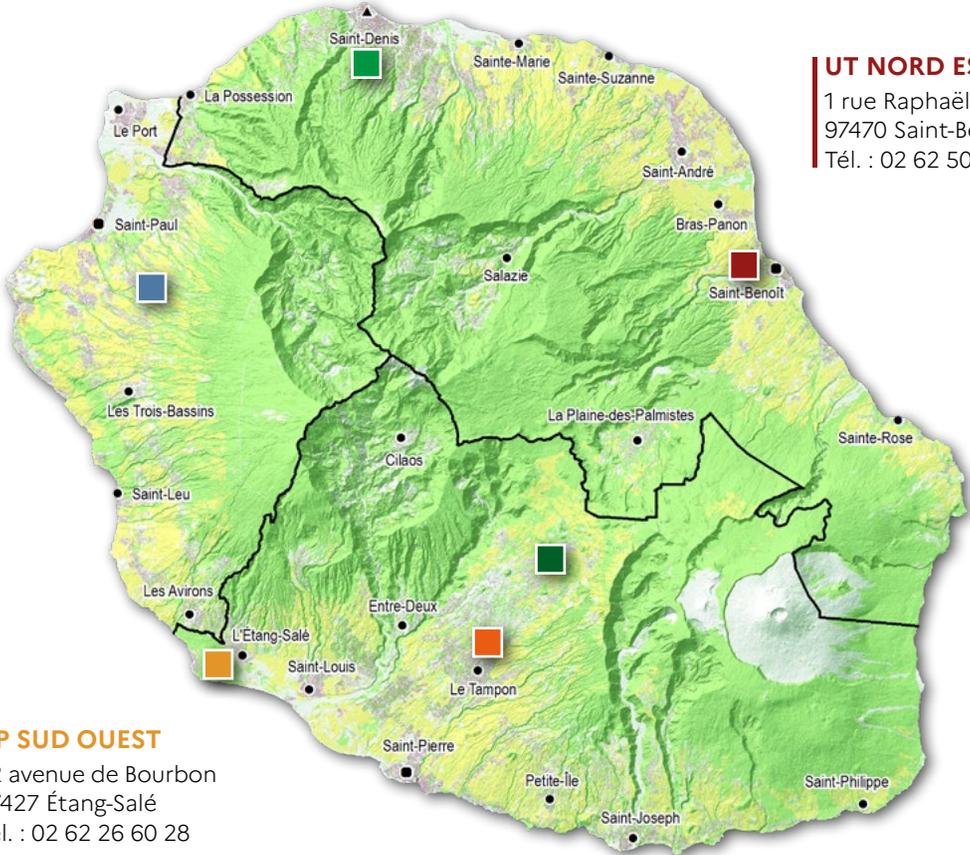
**ATELIER BOIS
&**

UP NORD EST

1 allée des Bois Noirs
La Providence
97400 Saint-Denis
Tél. : 02 62 30 35 03

UT NORD EST

1 rue Raphaël Calcine
97470 Saint-Benoît
Tél. : 02 62 50 10 94



UP SUD OUEST

62 avenue de Bourbon
97427 Étang-Salé
Tél. : 02 62 26 60 28

AGENCE TRAVAUX

7 impasse Bonnaparte
CS 22114
97431 Le Tampon
Tél. : 02 62 27 00 66

UT SUD OUEST

17 rue de l'Église
97425 Le Avirons
Tél. : 02 62 27 89 62



**AGENCE TERRITORIALE
DE MAYOTTE**

1 et 2 Lotissement Coconi 1
97670 Ouangani - Mayotte
Tél. : 02 69 61 67 20

UT = Unité territoriale - UP : Unité de production